

# Conditions générales de vente SAS Emilie Guibert

#### **OBJET**

Les présentes conditions générales de vente « CGV » s'appliquent à toutes les formations et prestations de coaching professionnel proposées directement par la SAS Emilie Guibert.

A noter que les bilans de compétences ou formation validées sur le site <a href="https://www.moncompteformation.gouv.fr/">https://www.moncompteformation.gouv.fr/</a> font l'objet de conditions générales d'utilisation spécifiques disponibles en cliquant sur :

https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation

Pour les prestations de bilans de compétences, la SAS Emilie Guibert s'engage à respecter la confidentialité des échanges, la neutralité et le respect du consentement des personnes réalisant leur bilan de compétences.

#### **TYPES DE PRESTATIONS CONCERNEES**

Ainsi les conditions générales énoncées ci-après concernent :

- Les formations proposées au catalogue et sur le site de l'organisme de formation SAS Emilie Guibert et celles réalisées sur mesure pour le compte d'un client.
- Les prestations de coaching individuel et collectif pour les professionnels.

Et ce qu'elles soient présentielles, à distance en visio-conférence ou accessibles de manière asynchrones. Elles selon rassemblées ci-dessous dans les rubriques indiquées « pour les professionnels »

Les prestations de coaching individuel réalisées pour les particuliers sont également concernées par les dites conditions générales de vente et seront indiquées dans les rubriques « pour les particuliers ».

Attention, toutes les formations conclues sur la plateforme : https://www.moncompteformation.gouv.fr/font l'objet de conditions générales d'utilisation spécifique disponibles en cliquant sur : https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/conditions-generales-dutilisation

### **COMMANDE**

# Pour les professionnels

À chaque formation est établie une convention de formation. La signature de la convention de formation vaut commande définitive et entraine l'acceptation des CGV, des dates et lieux arrêtés de la formation.

Toute commande de formation suppose que le client accepte le programme proposé sur tout support (site, plateforme, envoi par mail) dont il s'engage à avoir pris connaissance.

La SAS Emilie Guibert spécifie dans ses programmes les connaissances initiales requises (prérequis) pour suivre chacune de ses formations dans des conditions optimales. Les pré-requis sont validés lors de chaque inscription.

# Pour les particuliers

Le tarif de la prestation est obligatoirement indiqué lors de la prise de RDV par le prestataire. La présence lors du RDV rend implicite l'acceptation du tarif du RDV.

## PRIX ET CONDITIONS DE PAIEMENT

## Pour les professionnels

Les tarifs applicables sont ceux indiqués sur le devis ou la convention de formation. Les prix n'incluent pas les frais de déplacement et de restauration du formateur et/ou des stagiaires qui peuvent être facturés en sus le cas échéant.

Toutes nos prestations et devis spécifiques sont datés, indiquent les modalités de paiement et demeurent valables au maximum 6 mois.

La facture est adressée au client après exécution de la prestation. Celle-ci peut être adressée directement à un organisme de gestion de ses fonds de formation, à condition que nous recevions un accord de prise en charge de la part de cet organisme au moins 2 semaines avant le démarrage de la prestation, et que nous acceptions ce mode de facturation. Néanmoins, cette souplesse ne dispense en rien le client de l'obligation d'envoi de la convention signée. En cas de non-règlement par l'organisme de gestion de ses fonds de formation, quelle qu'en soit la cause, la facture devient immédiatement exigible auprès du client. Toute formation commencée est considérée comme dû dans son intégralité.

# Pour les particuliers

Les tarifs sont variables en fonction des techniques retenues lors de l'entretien préalable et sont accessibles sur simple demande par mail ou par téléphone.

### **DELAIS DE PAIEMENT**

## Pour les professionnels

Le règlement des factures peut être effectué :

- par virement bancaire IBAN indiqué sur la facture
- par chèque avec le numéro de facture

Les factures sont payables à réception sauf autre échéance indiquée sur la facture. Pas d'escompte pour paiement anticipé, passée la date d'échéance, tout paiement différé entraîne l'application d'une pénalité de 3 fois le taux d'intérêt légal (loi 2008-776 du 04/08/2008) ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros (Décret 2012-1115 du 02/10/2012).

# Pour les particuliers

Le règlement se fait en fin de chaque séance. Une facture est émise dans la comptabilité et peut vous être envoyée ou donnée sur simple demande.

#### ANNULATION D'INSCRIPTION

# Pour les professionnels

Toute annulation d'inscription doit être signalée et confirmée par écrit. Un report ou une annulation parvenant moins de 10 jours ouvrés avant le début du stage donnera lieu à une indemnité non imputable sur la formation professionnelle continue, cette indemnité sera égale à 100% du prix du stage.

#### Pour les particuliers

Toute séance annulée dans un délai inférieur à 48 h ouvrés est due sauf en cas de force majeure.

# **ANNULATION D'UNE FORMATION**

La Sas Emilie Guibert se réserve la possibilité d'annuler tout stage interentreprises en cas de manque de participants, de problème technique et ce sans aucun dédommagement quel qu'il soit. Dans ce cas, les stagiaires seront prévenus au moins une semaine avant le début du stage sauf cas de force majeure.

#### **RESPONSABILITE**

Les participants des prestations réalisées dans les locaux de la SAS Emilie Guibert sont tenus de respecter le règlement intérieur de la société. Ce règlement est accessible à tous les clients sur le site internet <a href="https://emilieguibert.fr/">https://emilieguibert.fr/</a>

Si la formation se déroule hors des locaux de la SAS Emilie Guibert, les participants sont tenus de respecter le règlement intérieur de l'établissement d'accueil. En aucun cas, la responsabilité de la SAS Emilie Guibert ne saurait être recherchée dans l'exécution des prestations, lorsqu'il y a :

- faute, négligence, omission ou défaillance du client, de mauvaise utilisation du matériel ou des logiciels, de formation insuffisante du personnel, de non-respect des conseils donnés, etc...
- force majeure, événement ou incidents indépendants de la volonté de l'organisme de formation tels que grèves, troubles sociaux, normes sanitaires etc.
- faute, négligence ou omission d'un tiers sur lequel SAS Emilie Guibert n'a aucun pouvoir de contrôle de surveillance (internet, fourniture d'électricité...).

En ce qui concerne les autres dommages, la responsabilité de la SAS Emilie Guibert ne peut en aucun cas et en aucune façon être supérieure au coût des prestations incriminées.

#### **ATTRIBUTION DES COMPETENCES**

# Pour les professionnels

En cas de contestation relative à l'exécution du contrat de vente ou de paiement du prix, ainsi que de contestations relatives plus particulièrement à l'interprétation ou l'exécution des présentes clauses ou conditions, le Tribunal de Commerce de Rouen sera seul compétent.

# Pour les particuliers

En cas de réclamation écrite réalisée par le client à la SAS Emilie Guibert, nous nous engageons à mettre en place une médiation en interne dans les plus brefs délais. Pour plus d'infos cliquez <u>ici</u>

LE FAIT DE PASSER COMMANDE ENTRAINE L'ACCEPTATION DES PRESENTES CONDITIONS GENERALES DE VENTE